

ville de
**Saint Jean
d'Angély**

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 6 MARS 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D3 - Affectation du résultat 2024 - Budget principal Ville

Date de convocation : 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Fabien BLANCHET à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO ; Pascale GARDETTE à Anne DELAUNAY ; Jean MOUTARDE à Marylène JAUNEAU ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE

Absents excusés : 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Absents : 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D3 - Affectation du résultat 2024 - Budget principal Ville**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2025,

Après avoir adopté le Compte financier unique 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

- excédent cumulé de fonctionnement de 1 590 593,43 €,
- déficit d'investissement de 1 371 491,11 €,
- état des dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31/12/2024 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Solde
884 257,04 €	1 360 127,55 €	475 870,51 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2025 du budget principal de la Ville le résultat comme suit :

- affectation au financement de la section d'investissement compte 1068 de la somme de **895 620,60 €**,
- affectation au compte 002 de l'excédent reporté de la somme de **694 972,83 €**.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.